



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2007

Original : français

Soixante-deuxième session

Point 101 e) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire Général

Résumé

Durant la période considérée, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a tenu deux réunions ministérielles.

Au cours des vingt-quatrième et vingt-cinquième réunions ministérielles, qui se sont tenues respectivement à Kigali, du 25 au 29 septembre 2006, et à Sao Tomé du 14 au 18 mai 2007, le Comité a maintenu sa tradition d'examiner, entre autres, la situation géopolitique et de sécurité dans certains pays membres. Malgré quelques progrès et ce qu'il espère être l'amorce d'une tendance positive dans la sous-région, le Comité a toutefois noté que des affrontements armés perdurent en certains endroits, que les situations humanitaire et des droits de l'homme sont malheureusement toujours préoccupantes.

Le Comité a également exprimé sa profonde inquiétude à l'égard de l'impact de la crise du Darfour sur la sécurité régionale. Il a pris note de l'afflux des réfugiés et des menaces à la stabilité, à la sécurité et à l'intégrité territoriale des voisins du Soudan, en particulier la République centrafricaine et le Tchad.

Lors de la réunion de Sao Tomé, les États membres du Comité ont démontré qu'ils soutenaient les efforts de revitalisation de ses travaux par le Bureau des affaires de désarmement en adoptant des mesures concrètes.

* A/62/50.



La Comité a en effet conclu son examen du point de l'ordre du jour portant sur les problèmes transfrontaliers de sécurité en Afrique centrale, en décidant de tenir une conférence sous-régionale sur ce sujet, dans le cadre de sa vingt-sixième réunion ministérielle prévue à Yaoundé du 3 au 7 septembre 2007.

À l'issue de cette vingt-cinquième réunion, le Comité a en outre adopté l'Initiative de Sao-Tomé prévoyant l'élaboration d'un instrument juridique pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale ainsi que la rédaction d'un code de conduite des forces de défense et de sécurité en Afrique centrale.

En conclusion, les 11 États membres du Comité ont réaffirmé leur détermination à agir pour consolider la paix et la sécurité dans la sous-région. Les États membres ont conscience de l'importance du Comité et se sont engagés à œuvrer ensemble, avec l'appui des Nations Unies et de ses partenaires, pour mettre en œuvre les décisions adoptées en réunion. À cet égard, le Comité demande aux États intéressés, et en particulier à ceux qui en ont les moyens, de les aider à financer l'exécution de ses projets, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Réunions du Comité consultatif permanent	4–30	3
A. La vingt-quatrième réunion ministérielle du Comité	4–11	3
B. La vingt-cinquième réunion ministérielle du Comité	12–26	5
C. Revitalisation des méthodes de travail du Comité et apports du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement	27–30	7
III. Questions administratives et financières	31–32	8
IV. Conclusions et observations	33–36	8

I. Introduction

1. Dans sa résolution 61/96, l'Assemblée générale a notamment réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions et les conflits en Afrique centrale et de promouvoir la paix, la stabilité et le développement durables dans la sous-région. Elle a également réaffirmé son soutien au programme de travail du Comité, adopté lors de sa réunion d'organisation, tenue à Yaoundé en juillet 1992 (voir A/47/511).

2. Par la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à fournir une assistance aux États membres du Comité pour assurer la poursuite de leurs efforts. Elle a par ailleurs demandé au Secrétaire général de lui présenter, au cours de la soixante-deuxième session, un rapport sur l'application de cette résolution.

3. Le présent rapport fait suite à cette demande. Il concerne les activités entreprises par le Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale, de juillet 2006 à juin 2007.

II. Réunions du Comité consultatif permanent

A. La vingt-quatrième réunion ministérielle du Comité

4. La vingt-quatrième réunion du Comité s'est tenue à Kigali du 25 au 29 septembre 2006. Parmi les questions inscrites à son ordre du jour, les 11 États membres¹ ont examiné les points suivants :

a) L'évolution de la situation géopolitique et de sécurité dans certains États membres du Comité, en particulier au Burundi, en République centrafricaine, au Tchad et en République démocratique du Congo;

b) Les conséquences de la crise du Darfour sur la sécurité de certains États membres du Comité;

c) Un échange d'expériences nationales dans l'application des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants et dans la mise en œuvre en Afrique centrale du programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;

d) L'opérationnalisation du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale par l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

5. Le Comité s'est félicité des progrès enregistrés dans l'évolution de la situation au Burundi, notamment de la signature le 7 septembre 2006, à Dar es-Salaam, d'un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement burundais et le Parti pour la

¹ L'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) d'Agathon Rwasa, de la poursuite du processus de désarmement et de démobilisation, et des progrès accomplis dans le démantèlement des milices.

6. Il a ensuite exhorté le Gouvernement burundais à poursuivre ses efforts pour le rétablissement durable de la paix dans le pays et à mener à leur terme les réformes déjà engagées en matière politique et économique. Il est urgent de résoudre les conflits concernant la propriété foncière et l'utilisation des terres et d'assurer le respect des droits de l'homme.

7. Le Comité s'est déclaré préoccupé par l'insécurité en République centrafricaine issues des combats entre mouvements rebelles et forces gouvernementales. Ces conflits sont à l'origine d'une dégradation constante de la situation humanitaire et du respect des droits de l'homme. En matière socioéconomique, le Comité a lancé un appel aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et aux institutions financières internationales pour qu'ils accordent une attention et une aide particulière à la situation économique et financière de la République centrafricaine.

8. Le Comité s'est félicité des progrès notables effectués en République démocratique du Congo dans la mise en œuvre du processus de transition, et notamment de l'organisation des élections législatives et de l'élection présidentielle du 30 juillet 2006. Le Comité a cependant déploré les affrontements violents dont les populations civiles ont été victimes, qui ont opposé les 20, 21 et 22 août 2006 la Garde républicaine à l'unité de protection du Vice-Président Jean-Pierre Bemba Gombo. Il a exhorté les responsables politiques congolais à poursuivre le processus électoral de manière sereine, pacifique et responsable, et les a encouragés à privilégier la conciliation et la concorde dans l'intérêt supérieur du peuple congolais.

9. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les nouvelles allégations d'atteintes graves aux droits de l'homme liées aux opérations militaires en Ituri et dans le Nord-Katanga. En revanche, le Comité a salué les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre l'impunité. Le Comité encourage fortement le Gouvernement de la République démocratique du Congo à poursuivre et punir toutes les personnes coupables d'atteintes aux droits de l'homme. Il a enfin exhorté les autorités de République démocratique du Congo à s'allier à l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires pour mettre en œuvre une politique globale de règlement de la crise humanitaire actuelle.

10. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les activités des groupes rebelles tchadiens basés au Darfour. Ils menacent gravement la sécurité et la stabilité du Tchad mais engendrent également de sérieuses tensions entre le Tchad et le Soudan. Le Comité s'est déclaré profondément inquiet de la détérioration de la situation au Darfour et d'une probable propagation de cette crise aux pays de la sous-région. Il condamne par ailleurs fermement les actes de violence perpétrés contre les réfugiés, les personnes déplacées, les populations civiles et le personnel humanitaire dans l'est du Tchad.

11. À cet effet, le Comité a lancé un appel à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies afin d'aider le Gouvernement tchadien à assurer la sécurité des réfugiés du Darfour, à accroître leur assistance et à garantir la neutralité

des camps. Enfin, le Comité a pris note avec une profonde inquiétude du développement des trafics transfrontaliers illégaux d'armes légères.

B. La vingt-cinquième réunion ministérielle du Comité

12. Le Comité a tenu sa vingt-cinquième réunion ministérielle du 14 au 18 mai 2007, à Sao-Tomé. Les États membres suivants ont pris part à cette réunion : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe. La République centrafricaine était absente. Le Tchad, empêché, a toutefois fait parvenir au Président du Bureau du Comité sa contribution aux travaux.

13. Le Comité a invité la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), à participer à cette réunion en qualité d'observateurs.

14. Les États ont examiné, entre autres, les questions suivantes :

a) L'évolution de la situation géopolitique et sécuritaire dans certains États membres du Comité, en particulier au Burundi, en République centrafricaine, en République du Tchad et en République démocratique du Congo;

b) L'examen du projet de conférence sous-régionale sur les problèmes transfrontaliers de sécurité en Afrique centrale, les conséquences de la crise au Darfour et l'évolution de la situation sécuritaire dans la région des Grands Lacs;

c) Le projet d'élaboration d'un instrument juridique pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale;

d) Le projet d'élaboration d'un code de conduite des forces de défense et de sécurité en Afrique centrale;

e) L'évolution institutionnelle des structures et des mécanismes de paix et de sécurité en Afrique centrale;

f) La redynamisation des travaux du Comité.

15. La situation géopolitique et sécuritaire dans les pays concernés a connu une évolution contrastée depuis la vingt-quatrième réunion du Comité. S'il faut se féliciter des avancées réelles enregistrées dans les processus de paix en cours, la persistance des tensions, la dégradation de la situation en matière de sécurité et, très souvent, la résurgence d'affrontements armés, mettent en exergue la fragilité de la paix dans ces pays.

16. Le Comité a noté les progrès enregistrés au Burundi en matière politique et sécuritaire, mais déplore toutefois les retards survenus dans l'application de l'Accord de paix ainsi que la persistance de la prolifération des armes à feu au sein de la population. À cet égard, il a exhorté le Gouvernement et le Palipehutu-FNL à respecter l'intégralité de l'Accord et à continuer de coopérer étroitement et de bonne foi pour trouver une issue aux problèmes qui ne sont pas encore résolus. Dans cette optique, il a invité le médiateur sud-africain, les membres de l'Initiative régionale pour la paix et les différents partenaires à intervenir pour soutenir l'application de l'Accord.

17. Le Comité a exprimé sa profonde inquiétude au sujet de l'instabilité de la situation en République centrafricaine. Il a encouragé les autorités et tous les acteurs politiques du pays à privilégier la voie du dialogue et à œuvrer au renforcement de la démocratie en République centrafricaine. Le Comité a salué la décision du Président Bozize d'entamer un dialogue avec les partis d'opposition et les représentants des groupes armés rebelles. Il a encouragé le Groupe des sages, avec l'aide du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), à poursuivre ses efforts en vue de l'organisation de ce dialogue. Le Comité a accueilli avec satisfaction la décision des Nations Unies de déployer une opération de sécurisation des frontières de la République centrafricaine, du Tchad et du Soudan et de l'envoi d'une mission d'évaluation technique multidisciplinaire dans la région.

18. Comme il l'avait déjà fait lors de la vingt-quatrième réunion ministérielle, le Comité a noté avec satisfaction le déroulement relativement calme de l'élection présidentielle, des élections législatives, provinciales et sénatoriales, en République démocratique du Congo. Il a salué les efforts consentis à cet égard par la communauté internationale, en particulier son soutien politique, financier, technique et logistique, et a félicité le peuple congolais pour son civisme.

19. Le Comité a cependant déploré les affrontements meurtriers qui ont opposé les gardes en charge de la protection de l'ex Vice-Président Jean-Pierre Bemba Gombo aux autres soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo à Kinshasa du 22 au 24 mars 2007. Il a renouvelé son appel aux responsables politiques congolais à privilégier l'intérêt du pays et la sécurité de son peuple. Le Comité s'est également déclaré préoccupé par la situation particulièrement instable en Ituri, dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Nord-Katanga.

20. Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par les multiples tentatives de déstabilisation du Tchad par les attaques répétées des groupes rebelles basés au Darfour. Le Comité s'élève contre les exactions perpétrées par les milices contre les populations civiles, et considère que ces violences affectent les progrès enregistrés lors de la conclusion d'accords de paix entre le Gouvernement tchadien et certaines factions de l'opposition politico-militaire, ayant permis l'intégration dans le Gouvernement de février 2007 de hauts responsables de cette opposition; ainsi que lors de la signature le 2 mai 2007 à Riyad, d'un accord de paix entre le Tchad et le Soudan.

21. En outre, le Comité s'est déclaré très inquiet par la crise humanitaire dans l'Est et dans le Sud du Tchad. Il a vigoureusement condamné les graves violations des droits de l'homme, en particulier celles commises par les milices janjaouid sur les réfugiés, les personnes déplacées, les populations civiles et le personnel humanitaire. Il a lancé un appel à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies afin d'aider le Gouvernement tchadien à assurer d'urgence la sécurité des réfugiés du Darfour, à leur fournir l'assistance nécessaire et à garantir la neutralité des camps.

22. Il s'est félicité à cet égard de l'envoi dans la région par le Secrétaire général des Nations Unies de deux missions d'évaluation destinées à préparer le déploiement d'une présence multidisciplinaire des Nations Unies dans la zone, conformément à la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité.

23. Dans ce cadre, le Comité a jugé qu'il était temps d'examiner collectivement les divers aspects des problèmes transfrontaliers de sécurité en Afrique Centrale. Il a donc décidé de convoquer une conférence sous-régionale de trois jours, spécifiquement consacrée à ces questions, dans le cadre de la vingt-sixième réunion ministérielle qui doit se tenir à Yaoundé du 3 au 7 septembre 2007. À ces fins, il a donné mandat à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de coopérer avec les autorités camerounaises et les Nations Unies pour l'organisation de cette conférence extraordinaire.

24. Le Comité s'est par ailleurs félicité de l'opérationnalisation par le secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale. Il s'est satisfait des efforts du secrétariat général et a vivement remercié les partenaires et donateurs de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et en particulier l'Union européenne, pour son assistance financière et technique.

25. À l'issue de cette vingt-cinquième réunion, le Comité a en outre adopté l'Initiative de Sao-Tomé prévoyant l'élaboration d'un instrument juridique pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale ainsi que la rédaction d'un code de conduite des forces de défense et de sécurité en Afrique centrale.

26. À cet égard, le Comité a salué l'offre de soutien que le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement a accepté de fournir au Secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, par l'intermédiaire notamment du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, et a encouragé les deux organisations à conclure un accord de partenariat au plus tôt.

C. Revitalisation des méthodes de travail du Comité et apports du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement

27. Au cours des vingt-quatrième et vingt-cinquième réunions ministérielles, des représentants du Bureau ont contribué aux travaux du Comité en faisant des exposés sur diverses questions de désarmement. Les mesures d'application du Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, la complémentarité des instruments sous-régionaux sur les armes légères et de petit calibre, la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en Afrique, sont quelques unes des questions qui ont été évoquées. La participation des États d'Afrique centrale au Registre sur les armes classiques de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à l'instrument normalisé d'établissement des rapports sur les dépenses militaires ont aussi fait l'objet de séance d'information et de mise à jour.

28. Le Comité a félicité le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement pour ses efforts de redynamisation des travaux du Comité. Il a notamment encouragé le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement à poursuivre, à New York, des consultations régulières avec les Représentants permanents des États membres du Comité. Ces consultations informelles ont offert aux États membres l'opportunité de s'impliquer plus étroitement dans les travaux du

Comité, d'en définir plus efficacement les orientations, de discuter de la préparation des réunions, favorisant ainsi une participation plus active de leurs autorités nationales.

29. Par ailleurs, à l'invitation du Conseil de sécurité, le Bureau pour les affaires de désarmement a eu l'opportunité de présenter les travaux du Comité au Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Une information régulière du Conseil de sécurité a été encouragée par les États afin de permettre aux membres du Conseil de sécurité d'être au fait des activités du Comité dans la sous-région et de pouvoir bénéficier de l'expérience dans la gestion de certaines questions.

30. Le Comité a salué la nomination du directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique comme Secrétaire de la vingt-cinquième réunion ministérielle du Comité. De cette façon, à l'avenir, le Centre sera plus à même d'assurer le suivi technique et opérationnel des décisions prises par le Comité, y compris dans des activités de renforcement des capacités sous-régionales et nationales.

III. Questions administratives et financières

31. Pendant la période considérée, l'Assemblée générale a continué à financer les deux réunions ministérielles au titre du budget ordinaire, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a continué à financer les activités du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale.

32. Au terme de la période 2006-2007, il restera environ 13 800 dollars américains au Fonds d'affection spéciale. À cet égard, le Secrétaire général réitère son appel aux États Membres et aux organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales les invitant à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, afin de permettre à ce comité de mener à bien son programme d'activités.

IV. Conclusions et observations

33. Au cours de la période considérée, les deux réunions organisées par le Comité ont permis aux États membres de partager des informations et expériences sur les efforts déployés dans la gestion des crises, la résolution des conflits armés et la consolidation de la paix et de la sécurité dans les pays émergeant des conflits en Afrique centrale. La décision de tenir une conférence sous-régionale sur les problèmes transfrontaliers de sécurité fait montre de la détermination des États membres d'établir une sécurité durable dans la sous-région.

34. Les vingt-quatrième et vingt-cinquième réunions ministérielles ont également offert l'occasion aux États membres du Comité de débattre de l'amélioration de l'impact de leur action. Dans ce contexte de rationalisation des méthodes de travail, une coopération plus étroite et régulière entre le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement et les

Représentants permanents des États membres du Comité a permis aux États de définir plus précisément les orientations politiques du Comité, et de s'impliquer davantage dans son programme de travail ainsi que dans la préparation des réunions ministérielles. De même, la conclusion d'un partenariat entre le secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Bureau des affaires de désarmement facilitera la coopération entre les deux organisations dans le domaine de la paix et de la sécurité, ainsi que l'exécution conjointe de certains projets tels que l'Initiative de Sao Tomé.

35. En conclusion, les 11 États membres du Comité ont réaffirmé leur détermination à utiliser le processus diplomatique et politique que leur offre le Comité pour y débattre des préoccupations de la sous-région et y adopter des mesures concrètes de prévention et de consolidation de la paix et la sécurité. Ils ont réaffirmé leur volonté de se réunir deux fois par an, en conformité avec le principe de rotation qui a toujours géré le fonctionnement du Comité, et de se réunir aussi pour traiter de questions urgentes si le besoin s'en faisait sentir.

36. La redynamisation des travaux du Comité, cette année, démontre qu'ils ne se limitent pas aux deux réunions annuelles financées par le budget régulier des Nations Unies. Les États membres ont conscience de l'importance du Comité et se sont engagés à agir ensemble, avec l'appui des Nations Unies et de ses partenaires, pour mettre en œuvre les décisions qu'ils adoptent. À cet égard, le Comité demande aux États intéressés, et en particulier à ceux qui en ont les moyens, de les aider à financer la mise en œuvre de projets concrets, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.